

**La commission académique d'octobre 2023 a trois fonctions :**

- Proposer un avis pour la validation du projet pédagogique d'enseignement optionnel
- Apporter à chaque établissement une aide à la rédaction de ce projet
- Porter un regard attentif à la définition du projet d'évaluation en contrôle continu

L'étude des projets pédagogiques se fera par l'intermédiaire du document de synthèse demandé aux équipes. Elle conduira à proposer trois avis :

- « **Projet non validé** ». La conformité avec les exigences institutionnelles n'est pas respectée et constitue un aspect bloquant à la validation du projet.
- « **Projet validé si** ». Cet avis conduit la commission à formuler des conseils permettant à l'équipe pédagogique d'amender son projet pour le rendre pleinement conforme aux enjeux de cet enseignement. Cet aspect n'est pas bloquant.
- « **Projet validé** ».

Le fait de ne pas « valider » le projet pédagogique (non validé ou validé si) indique de la part de la commission la volonté de s'assurer de la mise en œuvre de modifications attendues, qui faute d'être suivies, provoqueraient des inéquités de traitement et pourraient impacter les résultats des élèves.

Éléments observés au sein de la synthèse des projets pédagogiques :

Contexte local	Nom de l'établissement	Nombre élèves engagés			Ville	Département
		2 <sup>nd</sup> :	2 <sup>ème</sup> :	Term :		
Enseignants impliqués	-					
Objectifs de l'enseignement de spécialité optionnel	Développer une culture corporelle	Faire réfléchir les élèves sur leur propre activité physique		Contribuer à ancrer la pratique dans des habitudes de vie favorable à la santé et au bien-être	Faire comprendre la place importante des APSA dans la société	
Axes du projet académique	<b>Excellence    Egalité des chances    Bien-être    Innovation</b>					
Objectifs ou axes du projet d'établissement						
Objectifs ou axes du projet EPS						
Contextualisation	Présentation des caractéristiques fortes de l'établissement et des élèves					
Orientation	Au regard de ces caractéristiques, présentation des orientations éducatives prioritaires pour les élèves. <b>Un projet d'option contextualisé</b>					
ORGANISATION ET STRUCTURATION						
	Seconde		Première		Terminale	
Horaire hebdomadaire	<b>3 heures par semaine</b> en précisant la part dévolue à la pratique et à la compétence « réfléchir » <b>Au moins 2/3 du temps d'enseignement optionnel</b> dévolu à la pratique					
Nature de l'appui avec l'association sportive	L'appui sur l'association sportive sera fortement encouragé					
Outil de suivi élève	<b>Outil au choix de l'élève : portfolio, carnet de suivi...</b>					

## ANALYSE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES D'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EPS

<b>COMPÉTENCE « RÉFLÉCHIR »</b>			
<b>Au maximum 1/3 du temps d'enseignement optionnel</b>			
	Seconde	Première	Terminale
<b>Attendus de fin de lycée pour l'enseignement optionnel (AFEO) « Réfléchir »</b>	<b>Sensibilisation</b> à au moins un thème d'étude (choisi par enseignant) <b>Mettre en relation un thème avec une ou des APSA</b>	<b>Exploration</b> d'au moins un thème d'étude différent de celui de seconde (choisi par enseignant) <b>Enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et une ou des APSA</b>	<b>Analyse</b> de sa propre pratique en lien avec un thème. <b>Présenter à l'oral une problématique issue d'une réflexion étayée sur sa propre pratique, en lien avec une thématique choisie par l'élève.</b>
<b>Choix du (des) thème(s)</b>	<b>Choix au sein de la liste</b> APSA et égalité entre les femmes et les hommes // APSA et santé // APSA et prévention, protection des risques// APSA et spectacle// APSA et inclusion// APSA et environnement//APSA et entraînement		
<b>Contenus</b>	<b>Les contenus d'apprentissages sont déclinés en savoirs fondamentaux pour réfléchir</b> <b>Des attendus relatifs à la démarche réflexive de l'élève sont définis et déclinés sur les trois années.</b> <b>Une progressivité est construite : continuum entre sensibiliser (2nde) – explorer (1ère) – analyser (Terminale)</b>		
<b>Organisation pédagogique</b>	<b>Organisation explicitée</b>		
<b>Evaluation</b>	Préciser la part de la note de la compétence « Réfléchir » par rapport à la note globale de l'année (moins de 50%) : ....% (à compléter)		
<b>Production attendue</b>	Compilation d'apports théoriques adossés à la pratique : portfolio, carnet de suivi... Connaissances sur un ou plusieurs thèmes d'étude choisis par l'enseignant.	La compétence « Enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et une APSA » pour l'année de première est évaluée, en fin d'année, par une production finale pouvant prendre différentes formes (individuelle ou collective, présentation orale ou écrite, portfolio, animation d'une situation d'enseignement, etc.). <b>Cette production compte pour 50% de la note relative à cette compétence</b> ;  Cette production finale doit <b>intégrer une réflexion de l'élève sur sa propre pratique physique</b> .  Des situations d'évaluation intermédiaires à cette production finale de fin d'année sont proposées au cours de chaque trimestre.	La compétence relative à la réflexion liant pratique personnelle et thème d'étude est évaluée, en fin d'année, par une présentation orale et une réflexion <b>étayée sur sa propre pratique</b> , devant un jury composé de deux professeurs, dont un est obligatoirement celui qui conduit cet enseignement. <b>Cette présentation orale compte pour deux tiers de la note attribuée pour cette compétence</b> ;  La présentation peut prendre appui sur tout document de suivi de l'élève au fil de son parcours (carnet d'entraînement, cahier de suivi, productions individuelles ou collectives, etc.) ;  Dans le cas d'une <b>présentation individuelle l'oral est d'une durée de 15 minutes, dont 5 minutes d'exposé</b> ; dans le cas d'une <b>présentation en binôme l'oral est d'une durée de 20 minutes dont 8 minutes d'exposé</b> . Il importe, dans ce dernier cas, de veiller à des prises de parole équilibrées entre les élèves ;  Les critères d'évaluation sont définis par l'équipe pédagogique et sont présentés dans le projet de l'enseignement optionnel d'EPS et exposés aux élèves ;  <b>Des situations d'évaluation intermédiaires à cette production finale de fin d'année sont proposées au cours de chaque trimestre.</b>

## ANALYSE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES D'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EPS

COMPÉTENCE « PRATIQUER »			
	Seconde	Première	Terminale
<b>Champs d'apprentissage retenus</b>	Au moins deux APSA relevant de deux champs d'apprentissage différents	Au moins deux APSA relevant de deux champs d'apprentissage identiques ou différents de ceux de la classe de seconde	Au moins deux APSA relevant de deux champs d'apprentissage identiques ou différents de ceux de la classe de seconde et de première
<b>AFE0 : « Pratiquer »</b>	Au moins deux CA par la pratique de 3 à 6 APSA		
<b>AFO : « Pratiquer »</b>	Identiques aux AFL de l'enseignement commun ou complexifiés en cas de programmation d'une même APSA sur les trois années		
<b>APSA retenues</b>	Une des APSA peut être programmée sur les trois années de lycée. Les APSA ont vocation à élargir l'offre de l'enseignement commun Elles peuvent être issues de la liste nationale, liste académique ou relever de choix établissement		
<b>Enjeux d'Apprentissage par AFL</b>	La formation se réfère aux éléments nécessaires à la construction des trois attendus de fin de lycée (AFL) des programmes EPS pour l'enseignement commun		
<b>Organisation pédagogique</b>	Les contenus d'apprentissage sont explicités en connaissances pour agir.		
<b>Modalités d'évaluation</b> (Contrôle continu sur chacune des années)	Préciser la part de la note de la compétence « Pratiquer » par rapport à la note globale de l'année (plus de 50%) : ...% (à compléter)		
	Les critères d'évaluation sont définis par l'équipe pédagogique et sont présentés dans le projet de l'enseignement optionnel d'EPS	L'évaluation prend en compte les résultats aux trois trimestres ou aux deux semestres de chaque année ; Les notes attribuées doivent être référées aux trois attendus de fin de lycée (AFL) des APSA supports de cet enseignement pour la partie pratique. Chaque année, deux registres de compétence sont donc obligatoirement pris en compte : Pratiquer et Réfléchir à partir d'un thème d'étude ; L'évaluation du registre de compétence « Pratiquer » doit représenter au moins 50% de la note de l'année ; elle est référée aux trois attendus de fin de lycée (AFL) définis pour l'enseignement commun ; Pour la partie pratique, dans chaque APSA évaluée, la dimension motrice (AFL1) doit compter pour au moins 50% de la note ; les deux autres AFL doivent être évalués et représenter au minimum 25 % de la note ; Les situations et outils d'évaluation permettent d'informer les élèves sur leur progrès dans la construction des AFL ; Les critères d'évaluation sont définis par l'équipe pédagogique et sont présentés dans le projet de l'enseignement optionnel d'EPS ; Les modalités et principes d'évaluation doivent être suffisamment clairs et lisibles pour être explicités et compris des élèves et de leurs familles	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités supports de l'évaluation relèvent d'au moins deux champs d'apprentissage ;</li> <li>- L'évaluation se réfère aux éléments nécessaires à la construction des trois attendus de fin de lycée (AFL) des programmes EPS pour l'enseignement commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités supports de l'évaluation relèvent d'au moins deux champs d'apprentissage ;</li> <li>- L'évaluation se réfère aux trois attendus de fin de lycée (AFL) des programmes EPS pour l'enseignement commun ;</li> </ul>

**Nota bene : Pour les 50%, nous vous invitons à utiliser un système comptable qui permet d'identifier rapidement le pourcentage par les élèves**